

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)




RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **BRAWO RR - Komponente B**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Étanchement époxy
Durcisseur*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :** *BRAWO SYSTEMS GmbH
Blechhammerweg 13-17
67659 Kaiserslautern
Deutschland/Germany*

Tel: +49(0)631-205 61 100
- **Service chargé des renseignements :** *Technische Abteilung
msds@brawoliner.com*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** *+49 (0) 61 31 - 19 240 (Giftnotruf Mainz)*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 - Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.*
 - Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.*
 - Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
 - Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.*
 - Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*
 - Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.*
 - STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
 - Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- **Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07 GHS08
- **Mention d'avertissement** *Danger*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente B**

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec la 3,3'-iminodi(propylamine)
1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)
2-pipérazine-1-yléthylamine
Polymère avec des groupes fonctionnels amino

· **Mentions de danger**

2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 61788-44-1 2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid

Liste II

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente B**

CAS: 69-72-7 acide salicylique

(suite de la page 2)

Liste II; III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 161278-35-9	Formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec la 3,3'-iminodi(propylamine) Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	10-30%
Numéro CE: 949-140-2	Polymère avec des groupes fonctionnels amino Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	10-30%
CAS: 2579-20-6 EINECS: 219-941-5	1,3-cyclohexylènebis(méthylamine) Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 100-51-6	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	10-30%
CAS: 140-31-8 EINECS: 205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine Acute Tox. 3, H311; Repr. 2, H361fd; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥5-<10%
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<10%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3	acide salicylique Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥1-<1,5%

· **Indications complémentaires**

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux :** Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion :** Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente B

(suite de la page 3)

Rincer la bouche à l'eau et appeler un centre antipoison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente B

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **Classe de stockage :** *8A*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** *Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.*

· DNEL

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

Inhalatoire	DNEL	0,00947 mg/m ³ (Arb)
-------------	------	---------------------------------

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL	4 mg/kg bw/Tag (ArL)
		20 mg/kg bw/Tag (Ark)
Dermique	DNEL	8 mg/kg bw/day (ArL)
		40 mg/kg bw/day (Ark)
Inhalatoire	DNEL	22 mg/m ³ (ArL)
		110 mg/m ³ (Ark)

CAS: 140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

Dermique	DNEL	3,33 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	10,6 mg/m ³ (ArL)

· PNEC

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

PNEC	0,003 mg/l (Mew)
PNEC	0,033 mg/l (Fri)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

PNEC	0,527 mg/l (Mee)
	0,1 mg/l (Mew)
	1 mg/l (Sue)
PNEC	0,456 mg/kg dwt (Bod)
	5,27 mg/kg dwt (Sue)

CAS: 140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

PNEC	250 mg/l (Kla)
	0,0058 mg/l (Mew)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente B**

(suite de la page 5)

PNEC	0,058 mg/l (Eau douce) 1 mg/kg dwt (Bod) 21,5 mg/kg dwt (Sed) 215 mg/kg dwt (Sue)
------	--

· **Indications complémentaires**

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire : Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants**

gants en nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de pénétration: ≥ 480 min

Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente B**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :	brun foncé
· Odeur :	aminée
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	232 °C
· Point d'éclair :	110 °C
· Température d'inflammation :	380 °C
· pH	Non applicable. Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,96 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente B**

(suite de la page 7)

· **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

Oral	LD50	700 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1700 mg/kg (Ratte)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (Ratte)
	NOAEL 2nd year study	200 mg/kg (Maus, mouse)
		200 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4178 mg/l (Ratte)

CAS: 140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

Oral	LD50	2000-5000 mg/kg (Ratte)
		500 mg/kg (rbt)
Dermique	LD50	200-1000 mg/kg (Kaninchen)

CAS: 69-72-7 acide salicylique

Oral	LD50	891 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente B

(suite de la page 8)

- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 61788-44-1	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid	Liste II
CAS: 69-72-7	acide salicylique	Liste II; III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

EC50/24h 90 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

EC50 90 mg/l (Pseudomonas putida)

LC50/48h 130 mg/l (Leucidus idus)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

IC50/72h 700 mg/l (Algen)

LC50/96h 460 mg/l (Pimephales promelas)

10 mg/l (Lepomis macrochirus)

CAS: 140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

EC50/72h >1000 mg/l (Algen)

LC50/96h 2190 mg/l (Fisch)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** *Non applicable.*

· **vPvB:** *Non applicable.*

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Remarque :** *Toxique chez les poissons.*

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente B**

(suite de la page 9)

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet :**

55352
Bez.: aliphatische Amine
Entsorgungshinweise:
Sonderabfallverbrennung

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP10	Toxique pour la reproduction
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1760

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente B

(suite de la page 10)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Formaldéhyde, produits de réaction oligomériques avec la 3,3'-iminodi(propylamine), 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine))
· IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Formaldéhyde, oligomeric reaction products with 3,3'-iminodi(propylamine), 1,3-Cyclohexanedimethanamine)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR	
· Classe	8 (C9) Matières corrosives.
· Étiquette	8

· IMDG, IATA

· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	II
-------------------	----

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin :	Non
--------------------	-----

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler :	Attention: Matières corrosives.
· No EMS :	80
· Segregation groups	F-A, S-B
· Stowage Category	(SGG18) Alkalis
· Stowage Code	B
	SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur:
	30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:
	500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)	1L
---------------------------	----

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente B**

(suite de la page 11)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (FORMALDÉHYDE, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÉRIQUES AVEC LA 3,3'-IMINODI(PROPYLAMINE), 1,3-CYCLOHEXYLÈNEBIS(MÉTHYLAMINE)), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente B

(suite de la page 12)

H332 Nocif par inhalation.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :**
- **Date de la version précédente:**
- **Numéro de la version précédente:**
- **Acronymes et abréviations:**

Département sécurité

10.02.2021

27

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**